



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-071-2023-01

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2023

Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de
l'aménagement et des transports d'Île-de-France / service Planification et
Police de l'eau**

IDF-2022-09-19-00010 - ARRÊTÉ N° portant modification de l'arrêté
n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et
nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-09-19-00010

ARRÊTÉ N° portant modification de l'arrêté
n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de
composition partielle et nomination au sein du
comité de bassin Seine-Normandie

**ARRÊTÉ N°
portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et
nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D. 213-17 et suivants ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif à la composition des comités de bassin ;

VU le décret en Conseil des ministres du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. Marc GUILLAUME ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et de nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie modifié par l'arrêté n° IDF-2021-05-18-00007 du 18 mai 2021, par l'arrêté n°IDF-2021-09-16-00008 du 16 septembre 2021, par l'arrêté n° IDF-2021-09-29-00006 du 29 septembre 2021, par l'arrêté n°2021-11-17-0019 du 17 novembre 2021, par l'arrêté n°IDF-2022-02-25-00035 du 25 février 2022 et par l'arrêté n°IDF-2022-06-08-00007 du 8 juin 2022 ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-02-004 du 2 février 2021 complétant l'arrêté de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie ;

VU la proposition de la Fédération nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques adressée au Préfet coordonnateur de bassin le 5 septembre 2022,

VU la proposition de la Fédération nationale des chasseurs adressée au Préfet coordonnateur de bassin le 22 juin 2022,

VU la proposition des représentants de l'industrie, adressée au Préfet coordonnateur de bassin le 05 juillet 2022,

CONSIDÉRANT que suite à la réception de ces propositions, une modification de l'arrêté préfectoral de composition du comité de bassin Seine-Normandie est nécessaire ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté du 26 janvier 2021, nommant les représentants des usagers non économiques est modifié comme suit :

- au titre des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

M. Didier DONADIO en remplacement de M. Christian GRIGY

- au titre des instances cynégétiques

M. José DOMÉNÉ-GUÉRIN en remplacement de M. Alain DURAND

Article 2 : L'article 4 de l'arrêté du 26 janvier 2021, nommant les représentants des usagers économiques est modifié comme suit :

- pour les membres désignés au titre de l'industrie

M. François-Xavier MOONS en remplacement de M. Eric BEGUIN

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 modifié demeurent inchangées.

Article 4 : Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin et la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Article 5 : Le présent arrêté prendra effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le 19 septembre 2022

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME